

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CCAS**  
**LUNDI 11 JANVIER 2016 2015**

**ORDRE DU JOUR N°1 : ADMISSION EN NON VALEUR.**

Monsieur le Trésorier de Muret nous informe qu'à l'issue de la mise en œuvre de tous les moyens de recouvrement dont il disposait, il ne pourra recouvrer huit listes de titres de recettes émis par le CCAS de Frouzins pour un montant total de 2 990.78€.

Les listes de titre arrêtées à la date du 27/05/2015 et proposées par le Trésorier sont les suivantes :

Numéro de Liste	Montant
785400231	617.70€
785400331	143.54€
827070131	263.03€
878881131	952.72€
878881231	432.99€
1203460131	58.32€
1306910631	480.19€
1306910731	42.29€

Le conseil d'administration décide :

- Décide d'admettre en non valeurs les titres présents ci-dessus, et
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**ORDRE DU JOUR N°2 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2.**

A la demande de la perception, il y a lieu de régulariser certaines écritures comptables et de prévoir l'ouverture de crédits pour les admissions en non valeurs :

- Dépenses de fonctionnement : + 3 000 € (article 654), + 49 000 € (article 673), - 52 000 € (article 023)
- Recettes d'investissement : - 52 000 € (article 021)
- Dépenses d'investissement : - 52 000 € (article 2313)

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**ORDRE DU JOUR N°3 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.**

Conformément aux textes légaux, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a débattu des orientations budgétaires du C.C.A.S. pour l'année 2016.

Les membres du Conseil d'Administration reconnaissent avoir reçu les documents prospectifs, relatifs à cette orientation budgétaire.

#### **ORDRE DU JOUR N°4 : PRISES EN CHARGE A L'INVENTAIRE.**

Monsieur le Président expose au conseil d'administration qu'il est nécessaire d'acquérir :

- Une scie et une perceuse pour la structure « adolescents » (cadre d'un atelier bois) auprès de la société LEROY MERLIN, pour un montant de 282.41€ HT, inscrit au compte 2188-5222;

Compte tenu de la valeur inférieure à 762,25 € de ces biens, de leur nature et leur durabilité, il est nécessaire de délibérer afin qu'il soit inscrit à l'inventaire et imputé en section d'investissement.

Vu l'instruction de la comptabilité publique, le conseil d'administration :

- approuve la décision ci-dessus.
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### **ORDRE DU JOUR N°5 : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES FACULTATIVES.**

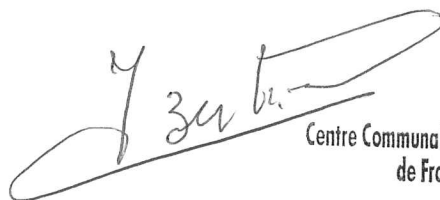
Monsieur le Président propose au conseil d'approuver le projet de règlement d'attribution des aides facultatives.

Ce règlement est appliqué à titre expérimental depuis le mois d'octobre.

Le conseil d'administration approuve le dit règlement et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Le Président,  
Alain BERTRAND**



Centre Communal d'Action Sociale  
de Frouzins